

## PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Le, **SEPT JUILLET** DE L'AN DEUX MILLE SEIZE à 18H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Etaients présents :** MM. COQUELET, CANCELON, N'DIAYE, LEGO, GHOUL, COPLO, BALUT, AMSALEM, ROUSSEAU.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DJEMEL, DORDAIN, NIAUX, BOUDART, COMBES, DELIENCOURT-GODEFROY, CHAMOUMA, SCHREIBER, JOURDAN.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaients excusé(s) :** Mmes LOUBASSOU, REBOURS, DUMONTIER, POUHE ; MM. LECERF, BOURBAULT, CHARLES, BARBOSA, OULHISSE, FLIOU, AUTIN, LOZE.

**Absent(s) :**

**Avaient donné pouvoir :** M. LECERF à M. JAMET ; Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET ; M. BOURBAULT à Mme BENAMARA ; Mme REBOURS à Mme DJEMEL ; M. CHARLES à M. GHOUL ; M. BARBOSA à M. COQUELET ; Mme DUMONTIER à M. CANCELON ; Mme POUHE à Mme NIAUX ; M. FLIOU à M. BALUT ; M. AUTIN à Mme JOURDAN ; M. LOZE à M. AMSALEM.

M. Ousmane N'DIAYE

est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. BARBE, CAUMONT, FONTAINE, AURIERES, TOUTAIN et Mmes BATAILLE, MARIEN, OUARET.

DATE DE SEANCE  
07 juillet 2016

DATE DE CONVOCATION  
01 juillet 2016

DATE D'AFFICHAGE  
15 juillet 2016

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : 12 juillet 2016

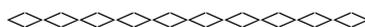
Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

## ORDRE DU JOUR

		Page
N°	Désignation d'un secrétaire de séance	2
	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2016	2
	<b>Présentation du rapport d'activités du PPP (Partenariat Public Privé) 2015</b> par M. Alban Améaume, responsable d'activité de la SPIE Ile-de-France Nord-Ouest (Val de Lum) et M. Olivier Haegeman, directeur de la Société SOGIRE - Approbation	6
	Informations générales	4
	Compte rendu de délégation du Maire	2
<b>PROJETS DE DELIBERATION</b>		
	<b>Commande publique</b>	
1	Contrat de partenariat public privé relatif à l'éclairage public et la vidéocommunication – Approbation du rapport d'activités 2015	6
2	Marchés d'approvisionnement – Approbation du rapport du délégataire pour l'année 2015	8
	<b>Urbanisme – Travaux - Voirie</b>	

3	Lotissement La Chênaie 3 – Approbation du compte rendu d’activités 2015	9
4	Enquête publique sur le contournement Est de Rouen - Avis	10
5	Parc de la Fringale – Déclassement et vente d’un terrain à Sanofi Pasteur - Approbation	11
	<b>Finances</b>	
6	Tarifs municipaux – Création du tarif « Passeport loisirs accueil du matin » - Applicable au 1 <sup>er</sup> septembre 2016	12
7	Tarifs municipaux – Création d’un tarif « Aquagym » - Applicable au 1 <sup>er</sup> septembre 2016	13
	<b>Ressources humaines</b>	
8	Stage en milieu professionnel – Mise en place de la gratification versée aux stagiaires	15
	<b>Questions diverses</b>	



M. le Maire procède à l’appel nominal.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire propose la désignation de M. Ousmane N’Diaye.  
Cette proposition est adoptée à l’unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2016 est approuvé à l’unanimité moins 4 abstentions (Mme Jourdan, M. Amsalem et pouvoirs de MM. Autin et Lozé).

Mme Jourdan rappelle sa remarque concernant la délibération débattue en séance du 31 mars 2016 pour la nomination d’un nouvel administrateur du CCAS. Elle réitère sa demande de retrait de cette délibération. Mme Jourdan tient à préciser qu’il ne s’agit pas d’un problème de personne mais de démocratie.

M. le Maire rappelle qu’il lui a semblé plus démocratique de désigner le responsable d’une opposition d’idées plutôt que celle d’une opposition de personnes.



**COMPTE RENDU DE DELEGATION**

(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2014)

M. le Maire rend compte des décisions qu’il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

**Marchés publics :**

**ATTRIBUTION**

<b>Marché</b>	<b>Objet</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant HT</b>
<b>2015/010</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de modernisation et d'entretien des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire	AMPERE	9 562.00 €
<b>2016/002</b>	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection et l'isolation des toitures terrasses du Groupe Scolaire Jean MOULIN	CUBIK	35 000.00 €
<b>2016/003</b>	<u>Lot n°1</u> : Équipements d'éclairage scénique	VISUEL	148 586.93 €
	<u>Lot n°2</u> : Équipement d'amplification et de diffusion électroacoustique	COURTIN AUDIO	47 442.78 €
	<u>Lot n°3</u> : Équipements de scène, accroches et tissus	VISUEL	23 913.73 €
	<u>Lot n°4</u> : Équipements vidéo	MTCA	37 343.00 €
<b>2016/004</b>	Aménagement du poste de police municipale – lot 3 « Menuiseries extérieures » (lot relancé suite à mise en liquidation judiciaire de l'ancien titulaire)	SNJP	72 342.00 €

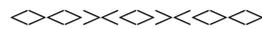
### **AVENANTS**

<b>Marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Objet de l'avenant</b>	<b>Incidence financière HT</b>
2013/007	Exploitation et maintenance des installations de chauffage	ENGIE	Prorogation de 12 mois de la durée du marché (fin : 31/12/2016)	83 496,52 €
2010/017	Maîtrise d'œuvre de l'opération « Aménagement du poste de police municipale »	LEGO & Co	Actualisation du montant de l'opération servant d'assiette au calcul de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre	46 536.37 €
2011/003	Lot 1 : Location et maintenance des copieurs du service reprographie	KONICA MINOLTA	Prorogation de 12 mois de la durée du marché (fin : 17/06/2017)	10 170.00 €
	Lot 2 : location et maintenance des copieurs	RICOH		19 113.00 €
2013/009	Gérance de l'Hôtel d'entreprises des 4 Soleils	EURE EXPANSION	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2016	5 326.03 €
2013/001	Lot 1 : Réseaux et télécom - Fourniture et prestation de système de communication	SERINYA TELECOM	Prorogation jusqu'au 17 février 2017	72 668.07 €
	Lot n°2 : Réseaux et télécom - Fourniture et prestation de	BOUYGUES TELECOM	Prorogation jusqu'au 6 novembre 2016	6 970.62 €

	mobilité			
--	----------	--	--	--

**FINANCES :**

Arrêté	Programme d'emprunt 2016	Banque	Caractéristiques	Montant
2016-037 10/06/16	Financement des investissements 2016	La Banque Postale	Durée 15 ans Taux fixe 1,27 %	2 000 000 €



Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire fait part de quelques informations :

**Collège Pierre Mendès France.** Décision du Président du Conseil départemental de sa fermeture. Le Préfet de l'Eure réunira des groupes de travail pour étudier la situation de chaque établissement dans l'Eure. Le maire a contacté le Recteur et le DASEN qui sont opposés à la fermeture pour des raisons pédagogiques. Une réflexion doit notamment être menée sur l'indispensable refonte de la carte scolaire. Ces groupes de travail se réuniront à partir de fin septembre ou début octobre après l'élection des nouveaux membres des conseils d'administration des collèges du département. La municipalité y sera pleinement associée et siègera dans ces groupes de travail.

**Contournement Est de Rouen.** M. François Gestin, commissaire-enquêteur sera en Mairie samedi 9 et 11 juillet. La Ville va déposer le mémoire rédigé par Maître Monod, qui préfigure les recours contentieux à engager et qui indiquent le non-respect d'un certain nombre de conditions de forme dans l'enquête publique et qui sont source d'annulation des moyens de démarrage des travaux. Ce document sera rendu public. Toute personne peut déposer jusqu'au 11 juillet 2016 des remarques sur ce registre d'enquête publique.

**Ilot 14 – Immochan.** Un panneau de pré-communication devrait être posé sur site prochainement. A la rentrée, l'acte de vente du terrain sera signé (465 K€) et le permis déposé. Démarrage des travaux début 2017.

**Plusieurs inaugurations en septembre :**

- 1<sup>ère</sup> pierre du bâtiment de la nouvelle unité Hermès, mercredi 7 septembre à 10h30
- Crèche de Maigremont, jeudi 8 septembre à 18h00
- Pôle agriculture biologique des Hauts prés, mardi 20 septembre à 17h00

**Pôle Gare.** La CASE vient d'accepter le portage du premier bâtiment par l'EPFN pour le compte de l'agglomération. Ce bâtiment de 1500 m<sup>2</sup> pourrait accueillir l'entreprise MASTERNAUT (géolocalisation de véhicule). L'entreprise ARMONIA (centre d'appels) serait également intéressée.

**Sanofi Pasteur.** Deux permis déposés en juin pour l'agrandissement des B33 et B44.

**SERRE chauffée** à « l'énergie fatale » du data center EDF en projet avec Aegilops, Dalkia et la Ville.

**Chaufféo/Ageose.** Permis déposés début juillet.

**Médecité.** Projet de déménagement de 3 médecins. Bail des locaux de l'hôtel d'entreprises des 4 soleils signé. A la rentrée, ils occuperont tout le 4<sup>e</sup> étage. Le Docteur BOUREZ de son côté s'installera à l'étage de la pharmacie MANNLEIN. Les travaux d'extension vont débiter.

**Mon Vêto.** Lancement des travaux en juillet dans l'attente de la signature des actes. Pour mémoire, l'agence SILOGE va s'y installer, une clinique vétérinaire et 18 logements (10 pour la SILOGE / 8 conservés par BECIANI).

**Nexity-GFI.** Projet de 2 bâtiments composés de petits logements pour un dépôt de permis à la fin juillet (immeuble de 60 logements de la Chênaie 3 (Archi Manuelle GAUTRAND) et celui de 30 logements à l'angle chaussée de Ritterhude/route de Louviers).

**Poste de police.** La vêtue sera posée à partir du 11 juillet.

**Eco crèche.** Date limite de livraison : le 27 février 2017.

**FIPD.** Val-de-Reuil est la seule ville du Département à avoir candidaté à l'appel à projets sur « l'amélioration des relations entre les forces de sécurité de l'Etat et la population ». Le projet mené en collaboration avec la police nationale, comprend plusieurs séquences :

- 1) Ciné'polisse. Réalisation de scénarios et courts métrages puis projection en plein air du film « polisse », du 1<sup>er</sup> au 15 Août.
- 2) Profession police. Présentation des différents métiers de la police aux collégiens et lycéens, à partir de septembre.
- 3) Regards croisés. Conférence animée par l'institut Charles Rojzman sur les conditions du bien-vivre ensemble. Elle réunira une diversité d'acteurs (jeunes, police, travailleurs sociaux, gardiens d'immeuble...), en octobre.

Le budget prévisionnel de l'action est estimé à 8 571€, la subvention FIPD sollicitée est de 4 000€.

**NPNRU :** Passage en Comité d'Engagement de l'ANRU le 14 septembre.

**Conseil citoyen.** Prochaine réunion mardi 13 septembre au CTM.

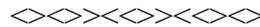
**Programme de réussite éducative.** Cette année, la commune a obtenu une subvention de 99 840€ pour mettre en place 12 projets d'un coût prévisionnel 225 000€, dont 2 nouveaux (« coup de pouce CLE » et « je suis la scolarité de mon enfant »). La participation de la commune s'élève

à 99 500€ (44%). Les projets ont été validés par le comité de pilotage du 21 juin, en présence du Sous-préfet.

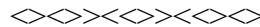
**Chantiers jeunes été 2016.** Ils ont débuté le 4 juillet et œuvreront jusqu'au 22 juillet, coordonnés par le service Médiation-GUP du CCAS.

**Services civiques :** 3 embauches déjà réalisées, 4 à 5 supplémentaires prévues. A l'initiative du gouvernement, contrats de 6 mois, 24h/semaine, indemnité mensuelle de 570 € (470 € de l'Etat et 100 € de la commune).

Bienvenue à Yasmine CHAMBRIER qui a pour missions l'accompagnement des enfants au service Petite Enfance, principalement sur la santé dans les écoles auprès des plus petits. Brenda LENGLET et Emilie LECOMTE, recrutées le 1<sup>er</sup> juillet, avec missions d'accompagnement des personnes âgées à l'Espages. Des déplacements à domicile chez d'autres séniors seront également mis en place.



M. le Maire accueille ensuite la société Val de LUM, M. Alban Améaume, responsable d'activité et M. Olivier Haegeman, directeur de la Société SOGIRE pour présenter le rapport d'activités 2015 du **PPP** (Partenariat Public Privé), préalablement à son approbation.



### **Délibération n° 1**

#### **COMMANDE PUBLIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE RELATIF A L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LA VIDEOCOMMUNICATION – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Par délibérations en date du :

- 19 novembre 2010, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat de partenariat public privé relatif à la reconstruction et à la gestion des installations d'éclairage public et de vidéocommunication avec l'entreprise Val de Lum, société de projet constituée des entreprises SPIE Ouest France et Sogire, sur une durée de quinze ans pour un montant de 13 747 515.57 € HT. Ce contrat a permis l'installation de 899 points d'éclairage supplémentaires et le déploiement de 50 km de câble de fibre optique pour 4700 foyers.

- 30 mars 2012, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au PPP portant sur une modification de la réalisation des travaux sans incidences financières.

- 28 juin 2012, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°2 au PPP portant intégration de voiries situées « en ANRU » mais n'ayant pas

bénéficiaire de la rénovation de l'éclairage public et du réseau câblé, ayant pour incidence financière une plus-value de 1 162 673.13 €HT.

- 5 juillet 2013, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°3 au PPP portant intégration d'éclairage public dans les groupes scolaires, le stade Jesse Owens, les voûtes et escaliers, ayant pour incidence financière une plus-value de 605 751.08€ HT.

- 23 mai 2014, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°4 au PPP portant sur l'intégration d'éclairage public sur le Foyer des 4 Soleils, l'extension du périmètre des illuminations festive, l'intégration de rue de Maigremont et voie du Verger et la remise en fonction des éclairage du théâtre des Chalands, de la Médiathèque et des bancs de l'avenue des Falaises, ayant pour incidence financière une plus-value de 555 350.85€ HT.

Conformément à l'article VI.1. du contrat et aux dispositions des articles L.1414-14 et R 1414.8 du code général des collectivités territoriales, le titulaire a l'obligation de remettre chaque année, un rapport d'activités portant sur l'année civile précédente.

Le rapport a été porté à la connaissance de la collectivité avant le 31 mai 2016. Il a fait l'objet d'un avis favorable lors de la réunion de la commission des services publics locaux le 30 juin 2016.

Ce rapport porte sur les éléments suivants :

- la gestion de l'énergie, avec une diminution globale de 28.8% des consommations depuis 2011.

- la maintenance, optimisée par la télégestion de l'éclairage qui permet un suivi précis et efficace de l'état du parc et facilite les interventions.

- la reconstruction du patrimoine tant au niveau de l'éclairage public que de la vidéocommunication. Avec principalement pour l'année 2015 les réalisations suivantes :

- La fin des travaux de l'avenant 4 et la sécurisation du pont de l'Eure,
- Le renouvellement du réseau EP enterré rue de Maigremont,
- Le renouvellement du réseau EP en coordination avec les réfections des façades IBS,
- Le renouvellement du réseau EP enterré rue du Moulin Bachelet,
- Le renouvellement du réseau EP enterré rue du Conquérant,
- L'extension du réseau EP pour le raccordement des luminaires du Théâtre de l'Arsenal au réseau ville,
- Renouvellement de l'appareillage des luminaires de l'avenue des Falaises,
- Renouvellement et adaptation d'ouvrages du réseau de vidéocommunications en adéquation avec la normalisation ACERP.

- le bilan financier, pour un total facturé de 1 061 226.28€ HT pour l'année 2015. Soit une diminution de 25,4% par rapport à 2014. Pour un total cumulé de 4 174 436.78€ H.T. depuis 2011.

Sur la base de ces éléments et :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants,

- Vu le Code Monétaire et Financier et notamment ses articles L.313-23 et suivants,
- Vu l'avis favorable de la commission des services publics locaux en date du 30 juin 2016,

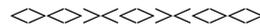
il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport d'activités 2015 du PPP relatif à l'éclairage public et à la vidéocommunication.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,**

**Par vingt-sept voix pour, deux contre (Mme Jourdan, M. Amsalem et pouvoirs de MM. Autin, Lozé) et une abstention (M. Rousseau)**

- **Approuve** le rapport d'activités 2015 du PPP relatif à l'éclairage public et à la vidéocommunication.



## **Délibération n° 2**

### **MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT – APPROBATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015**

M. Nabil Ghouil expose au Conseil municipal :

Par convention du 22 octobre 1980, la Commune de Val-de-Reuil a confié à la société Les fils de Madame GERAUD l'exploitation, sous forme de délégation de service public, du marché situé sur son territoire.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2015.

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a transmis, à la collectivité, un rapport sur l'activité exercée.

Sont ainsi évoquées :

- La création, à compter du 15 avril 2015, d'une seconde séance hebdomadaire fixée au mercredi après-midi ;
- Les actions menées par le délégataire pour veiller à la propreté des séances ;
- Les actions menées pour s'assurer du respect, par les commerçants, de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Les difficultés rencontrées pour attirer de nouveaux commerçants (contexte économique, évolution de certains commerces tendant à disparaître...);

Le délégataire rappelle par ailleurs la décision de la collectivité de ne pas augmenter les droits de place depuis 2005 et la perte de recette qui en résulte.

Le rapport a été porté à la connaissance de la collectivité avant le 31 mai dernier. Il a par ailleurs fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa réunion du 30 juin.

Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Société Les Fils de Madame GERAUD se sont vus de nouveau confier, après mise en concurrence, la gestion de ce service pour les 5 prochaines années.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activité ci-annexé portant sur l'année 2015 du délégataire.

**Le Conseil municipal,**

**VU** les articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT :**

- Le rapport d'activité sur l'année 2015 du délégataire ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 juin 2016 ;
- La délibération n°7 du 18 mars 2015 du Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,**

**- Prend acte** du rapport d'activité portant sur l'année 2015 du délégataire,  
**Par vingt-huit voix pour et deux contre (Mme Jourdan, M. Amsalem et pouvoirs de MM. Autin, Lozé).**



**Délibération n° 3**

**LOTISSEMENT LA CHENAIE 3 – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2015**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le 23 mai 2014, le Conseil municipal a confié à Eure Aménagement Développement (EAD), l'aménagement du lotissement « La Chênaie 3 ». La convention de concession publique d'aménagement a été signée le 19 août 2014. Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche sont réalisés et concernent 5 lots à bâtir et un macro-lot sur lequel sera construit un petit collectif.

Conformément à l'article 17 de la convention de concession publique d'aménagement, EAD doit, chaque année, présenter un compte rendu d'activités, un bilan prévisionnel d'aménagement et un plan de trésorerie recalés. Ces documents sont annexés à la présente délibération.

Le montant total des dépenses et des recettes prévisionnelles ressort à 2 224 234,00 € H.T sans augmentation par rapport au bilan approuvé au 31/12/2014.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte rendu d'activités ci-annexé pour l'année 2015, le bilan prévisionnel d'aménagement et le plan de trésorerie recalés.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, moins une abstention (M. Rousseau)**

- **Approuve** le compte rendu d'activités pour l'année 2015, le bilan prévisionnel d'aménagement et le plan de trésorerie recalés.



#### **Délibération n° 4**

### **URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CONTOURNEMENT EST DE ROUEN – AVIS**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le contournement est de Rouen a été initié par l'Etat dans les années 70 suite à la demande d'intégration de l'Espagne et de l'Italie dans la Communauté Economique Européenne devenue Union Européenne. En effet, la nécessité d'aménager des liaisons autoroutières transnationales était devenue une priorité avec la création d'un marché unique Européen. Ce besoin a donné le coup de départ du projet de contournement est de Rouen, seul maillon manquant d'une autoroute reliant les ports du Nord de l'Europe à l'Espagne et au Portugal (Axe Calais/Bayonne pour la France).

Malgré les enjeux européens, ce dossier a déjà été longuement débattu par le passé mais n'a jamais fait l'objet d'un consensus en raison d'une forte opposition locale qui s'est renouvelée à l'occasion de la concertation publique menée en 2016. Ne tenant pas compte des avis défavorables et des nouvelles propositions de tracés, l'Etat a décidé de maintenir le projet désormais soumis à enquête publique. Il ne s'agit plus uniquement d'aménager une liaison autoroutière pour contourner l'Agglomération de Rouen, mais de réaliser la jonction entre cet axe et l'A13 qui a été couramment dénommée le barreau de l'Eure. Cette nouvelle infrastructure, qui va dénaturer le cadre de vie de nos habitants et le paysage exceptionnel de la boucle de Poses, ne dispose pourtant pas des mêmes intérêts supra nationaux que le contournement est de Rouen.

Afin de pouvoir statuer sur le dossier d'enquête publique, une note synthétique (ci-annexée) a été élaborée pour souligner les points contraires à la loi permettant de s'opposer au barreau de l'Eure et envisager des mesures compensatoires proportionnées dans l'éventualité où cet axe serait finalement aménagé.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'opposition de la Commune au projet autoroutier soumis à enquête publique et plus particulièrement au barreau de l'Eure.
- d'approuver les éléments de la note ci-annexée, constituant l'avis de la Commune sur le projet soumis à enquête publique.
- d'autoriser M. le Maire à engager un recours contentieux dans l'éventualité où le projet serait déclaré d'utilité publique.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, moins une abstention (M. Rousseau)**

- **Confirme l'opposition de la Commune au projet autoroutier** soumis à enquête publique et plus particulièrement au barreau de l'Eure.
- **Approuve** les éléments de la note ci-annexée, constituant l'avis de la Commune sur le projet soumis à enquête publique.
- **Autorise** M. le Maire à engager un recours contentieux dans l'éventualité où le projet serait déclaré d'utilité publique.



**Délibération n° 5**

**VOIRIE – PARC DE LA FRINGALE - DECLASSEMENT ET  
VENTE D'UN TERRAIN A SANOFI PASTEUR - APPROBATION**

M. le Maire expose au Conseil municipal :  
SANOFI Pasteur est engagée depuis 2005 dans un plan pluriannuel d'investissement qui a permis la création de plusieurs centaines d'emplois sur le site installé depuis les années 70 dans le parc industriel de la Fringale. Avec la construction, dans les 5 années à venir, de plusieurs nouveaux bâtiments, l'usine de Val-de-Reuil va conforter sa suprématie internationale et contribuer, par effet ricochet, au développement de nombreuses entreprises installées dans les parcs d'activités de la ville. Si un plan de déplacement interentreprises visant à développer le covoiturage est en cours de création, il est néanmoins nécessaire de réfléchir à l'aménagement de places de parking afin d'accueillir les employés dans de bonnes conditions. Monsieur Philippe IVANES, Directeur du site, a récemment sollicité la Ville pour racheter un espace vert de 1450m<sup>2</sup> situé à l'angle de la voie de l'Institut et de l'avenue des Métiers pour y aménager 53 nouvelles places dans un parking paysager.

Même si elle n'assure aucune de fonction de desserte, cette emprise est classée dans le domaine public et il est nécessaire de la déclasser et de la désaffecter par délibération pour pouvoir la vendre.

Le service des Domaines a été saisi de cette demande mais n'a pas donné son avis dans le délai d'un mois. Il est donc proposé de céder cette emprise pour un montant forfaitaire de 29 000€, soit 20€/m<sup>2</sup>.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le déclassement et la désaffectation d'une emprise de 1450m<sup>2</sup> située à l'angle de l'avenue des Métiers et de la voie de l'Institut (voir plan ci-annexé).
- d'approuver la vente à Sanofi Pasteur d'une parcelle de 1450m<sup>2</sup>, pour un montant de 29.000 €.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.
- de dire que les recettes correspondantes aux ventes seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2016.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** le déclassement et la désaffectation d'une emprise de 1450m<sup>2</sup> située à l'angle de l'Avenue des Métiers et de la voie de l'Institut (voir plan ci-annexé)
- **Approuve** la vente à Sanofi Pasteur d'une parcelle de 1450m<sup>2</sup>, pour un montant de 29.000 €.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.
- **Dit** que les recettes correspondantes aux ventes seront versées à l'article 2111 fonction 01 du budget 2016.



### **Délibération n° 6**

#### **TARIFS MUNICIPAUX – CREATION DU TARIF « PASSEPORT LOISIRS ACCUEIL DU MATIN » - APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a fixé les tarifs municipaux pour les prestations de services et les mises à disposition des structures municipales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Parmi les tarifs proposés au titre des centres de loisirs et des activités de l'enfance et de la jeunesse, la création d'un passeport loisirs trimestriel permettant d'assurer l'accueil des enfants le soir de 16h30 à 18h30 a été votée.

Les tarifs de cette prestation sont forfaitaires dans cadre du passeport, soit à la soirée, en application du barème des quotients familiaux en vigueur.

Soit par trimestre :

- Un enfant : 25 €
- Deux enfants : 30 €
- A partir du troisième enfant : 40 €

La municipalité propose également aux familles un accueil le matin de 7h20 à 8h40. Ce service est assuré par 2 animateurs par site au minimum (3 à 4 selon les effectifs) et concerne en moyenne 198 enfants par jour répartis sur les 7 groupes scolaires.

La Caisse d'allocations familiales, dans le cadre du financement des activités périscolaires, pourrait accompagner la ville de Val-de-Reuil par une prise en charge du coût de ce service sous la condition de l'existence d'un tarif pour l'accueil du matin.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- simplifier les tarifs pratiqués à l'unité en fixant à 1 € l'accueil du matin et à 2 € l'accueil du soir.
- d'intégrer cet accueil du matin au passeport trimestriel dont le tarif demeure inchangé.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de :

- valider les tarifs forfaitaires proposés pour l'accueil du matin.
- valider la simplification des tarifs pratiqués à l'unité.
- de dire que la recette correspondante sera inscrite au budget 2016.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Valide** les tarifs forfaitaires proposés pour l'accueil du matin.
- **Valide** la simplification des tarifs pratiqués à l'unité.
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2016.



### **Délibération n° 7**

#### **TARIFS MUNICIPAUX - CREATION D'UN TARIF « AQUAGYM » – APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil gère désormais en régie l'organisation et le déroulement des cours de remise en forme aquatique depuis septembre 2015.

Cette année, 215 personnes ont bénéficié de cours répartis sur 11 séances par semaine. Les séances, l'aquagym douce, dynamique, et également l'aquazen, offrent un panel pouvant satisfaire toutes les attentes. L'année a également été ponctuée d'animations (soirées aqua stand-up, aquadanse et après-midi zen, alliant la relaxation aquatique, le tai-chi-chuan, le sauna et des séances de massage).

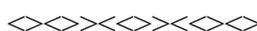
A la demande des adhérents, il est proposé un accès modulable avec l'AquaPass permettant de bénéficier des cours sur une petite période (par exemple l'été) et une plus grande souplesse d'accès pour les personnes retraitées notamment.

Il est proposé au Conseil municipal de voter la création des nouveaux tarifs suivants (**en gras**) :

	<b>Tarifs</b>
<i>Aquagym, aquapalmes</i>	
<b>CASE</b>	
1 séance	9.00€
1 séance par semaine hors vacances scolaires	130.00€
1 séance par semaine toute l'année	180.00€
2 séances par semaine hors vacances scolaires	230.00€
2 séances par semaine toute l'année	330.00€
<b>Aquapass forfait 5 séances valable 1 an</b>	<b>28.00€</b>
<b>Aquapass forfait 10 séances valable 1 an</b>	<b>50.00€</b>
<b>HORS CASE</b>	
1 séance	11.00€
1 séance par semaine hors vacances scolaires	160.00€
1 séance par semaine toute l'année	225.00€
2 séances par semaine hors vacances scolaires	290.00€
2 séances par semaine toute l'année	415.00€
<b>Aquapass forfait 5 séances valable 1 an</b>	<b>33.00€</b>
<b>Aquapass forfait 10 séances valable 1 an</b>	<b>60.00€</b>
<i>Autres activités aquatiques (aquazen, aquagym+activités enfant) Uniquement hors vacances scolaires</i>	
1 séance	12.00€
<b>CASE</b>	
1 séance par semaine	200.00€
<b>HORS CASE</b>	
1 séance par semaine	224.00€

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Approuve** la création des nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour les activités d'aquagym.



## **Délibération n° 8**

### **STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL - MISE EN PLACE DE LA GRATIFICATION VERSEE AUX STAGIAIRES**

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

La loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 améliore l'encadrement des stages et le statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 vise l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Ces nouvelles dispositions réglementaires mettent en place une gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, quel que soit l'organisme d'accueil.

Cette gratification concerne les étudiants de l'enseignement supérieur et les élèves de l'enseignement secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel. Elle est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de la période de stage ou de formation en milieu professionnel, mais ne peut excéder six mois.

Son montant horaire minimal est fixé tous les ans selon un pourcentage du plafond horaire de la sécurité sociale, et est calculé sur la base du nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Dès lors que la gratification ne dépasse pas le plafond fixé par le code la sécurité sociale, elle est exonérée de charges sociales à la fois pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire.

Actuellement, deux stagiaires sont concernés par cette gratification : l'un est accueilli au sein du service urbanisme dans le cadre de la préparation d'un master 2 en droit du patrimoine et des activités culturelles et le second au CCAS en vue de la préparation d'une licence 3 en administration publique.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein des services de la Ville, considérant que les stages de plus de deux mois apportent une réelle valeur ajoutée aux services.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

#### **Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,**

- **Valide** le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur et secondaire effectuant un stage ou une formation en milieu professionnel de plus de deux mois au sein des services de la Ville.

- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget.



Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance

Le Maire  
Président de séance